LOGO EN CREATION

PRESENTATION ASSOCIATION

CULTURELLE ET SPORTIVE

année scolaire 2023-2024

A quoi sert l'association ?

Elle permet de financer :

- **petits achats de matériels pour les classes**
- **sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée…)**
- **sorties sportives (locations, moniteurs…)**
- **projets comme des correspondances, des activités artistiques, des bricolages ou de la cuisine…**
- **transports scolaires de proximité…**

Comment est-elle financée ?

L'association se finance <u>quasi-exclusivement grâce à vos éventuelles cotisations</u>, par les subventions de l'APEC et par la vente par exemple des photos de classes… Le financement peut être complété par des événements spécifiques organisés par les classes.

✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂ ..... ✂

<u>ADHESION-COTISATION A L'ASSOCIATION CULTURELLE & SPORTIVE</u>

Afin d'assurer le fonctionnement de l'association de l'Ecole Primaire, l'équipe enseignante propose aux familles qui le souhaitent d'y adhérer et de payer une cotisation annuelle en fonction du nombre de vos enfants scolarisés. Mais celle-ci n'a pas de caractère obligatoire.

Par avance merci pour votre participation !

Famille de(s) enfant(s) : .....

❑ **Montant pour une famille de 1 élève : 12 euros**

❑ **Montant pour une famille de 2 élèves : 20 euros**

❑ **Montant pour une famille de 3 élèves (et plus) : 25 euros**

Paiement en liquidités ou par chèque à l'ordre de « Association Sportive et Culturelle Challes »